

Objet : Retour des mineurs seuls avant et après les entraînements et sorties du club

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous sommes contraints de procéder à des formalités administratives afin de garantir les droits de notre encadrement et la pérennité du club.

Nous vous prions, de bien vouloir cocher la ou les cases ci-dessous, et de rayer le paragraphe inutile, concernant le retour seul à son domicile de votre enfant.

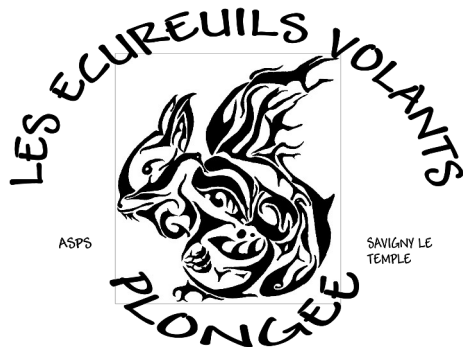
En cas de refus de votre part de laisser votre enfant effectuer seul les trajets nécessaires à l'exercice de son activité sportive, vous vous engagez :

- à l'accompagner au lieu de rendez-vous habituel pour les séances d'entraînements et/ou le lieu de départ pour les diverses sorties
- à venir le rechercher au même endroit à la fin de celles-ci.

Il est donc indispensable que nous disposions de ce document dûment signé par les responsables légaux, en votre qualité de parent(s) ou tuteur disposant de l'autorité parentale sur le mineur visé.

Dans le cas où l'autorité parentale est partagée, il est impératif que ce document soit signé par les deux responsables légaux.

Le Président de la section
ZINS Sébastien



AUTORISATION PARENTALE TRAJET MINEUR

Je (nous) soussigné(e)(s) :

NOM.....

PRENOM.....

LIEN DE PARENTÉ.....

ADRESSE.....

N° DE TÉLÉPHONE.....

Responsable(s) légal(e)(s) (légaux) de l'enfant :

NOM.....

PRÉNOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

Déclare(nt) autoriser / n'autorise pas * mon (notre) enfant :

à rentrer seul vers son domicile, lorsqu'il participe aux séances d'entraînements et/ou aux diverses sorties.

Je déclare avoir connaissance du fait que la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'événement / accident survenu au cours desdits trajets.

A

Le

Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) :

* Rayer la mention inutile